



RAPPORT DE TRANSPARENCE

DECEMBRE 2025





SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DU CABINET

GESTION DES RISQUES

ACTIVITÉ

RESSOURCES HUMAINES

INTRODUCTION

Ce rapport de transparence est établi en application des dispositions de la directive européenne relative au contrôle légal des comptes et de l'article R. 823-21 du Code de commerce.

Cet article précise notamment que les commissaires aux comptes, désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne, publient sur leur site Internet dans les quatre mois de la clôture de l'exercice un rapport de transparence.

Le cabinet ACCIOR publie son rapport annuel de transparence au 31 décembre 2025 afin de présenter l'ensemble des informations requises par la réglementation, ainsi que les valeurs et procédures du cabinet.

En tant que tiers de confiance, ces valeurs sont pour nous un gage de qualité vis-à-vis de nos clients et sont mises en œuvre par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs au sein de notre cabinet.



PRÉSENTATION

LE CABINET

Le cabinet ACCIOR a été créé en 2015 par le rapprochement des cabinets CHARRIER BILLON, ACCESS AUDIT et Bernard MARTINEAU, puis en 2020, avec le cabinet A.R.C. et avec le rapprochement en 2025 du cabinet Solis Nantes.



16 ASSOCIÉS

Sébastien CAILLAUD
Jean-Yves BILLON
Claire COURTIN
François CAILLAUD
Florent DAUXAIS
Stéphane DE GUERNY
Valérie ANDRÉ
Raoul DAUGER
Jérôme BOUTOLLEAU
Anne HERMOUET
Benoît CHABIRAND
Christophe POULEN
Lilian RENAUD
Jean-Charles GOUPILLE
Cécile ROCHARD
Jérémy VAIRÉ

La répartition des âges des associés de 34 à 58 ans permet d'assurer l'indépendance du cabinet de façon pérenne.

ACTIVITÉS ORIENTÉES VERS DES MISSIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE, notamment dans le domaine de l'audit et du conseil.

UNE ÉQUIPE DE PLUS DE 130 PERSONNES :

15 associés, experts-comptables et commissaires aux comptes, 1 expert-comptable associé et 130 collaborateurs dont 18 responsables de mission et une équipe de 21 collaborateurs dédiée au conseil en matière sociale et à l'établissement de bulletins de salaire.

UNE FORTE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE INFORMATIQUE

Le cabinet développe depuis de nombreuses années une approche d'audit basée sur l'utilisation d'outils informatiques dédiés (AUDITSOFT).

IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE RÉGIONALE ET PARISIENNE

Activités étendues à l'ensemble des départements de la région Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Bretagne et Région Parisienne.

Au travers des différentes missions réalisées, le cabinet a une bonne connaissance des activités locales et régionales en particulier auprès des moyennes organisations.



Notre activité de commissaires aux comptes s'exerce au travers des sociétés :

- **ACCIOR CONSULTANTS**
SAS au capital de 1 672 500 €
- **ACCIOR ARC**
SAS au capital de 40 000€
- **ACCIOR LA ROCHE SUR YON**
SAS au capital de 48 000 €
- **ACCIOR SOLIS NANTES**
SAS au capital de 19 900€

Les sociétés sont détenues directement et/ou indirectement à plus de 3/4 par 15 associés, signataires, tous inscrits en tant que commissaires aux comptes.

Le cabinet ACCIOR ne fait partie d'aucun réseau de professionnels exerçant des activités similaires ou complémentaires en matière de droit ou de conseils. En revanche, le cabinet est membre du groupement AUDECIA.

LE GROUPEMENT

DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE D'AUDECIA

AUDECIA est une association qui a pour organes de gouvernance un conseil d'administration composé de 13 membres, tous associés des entités du réseau, et un bureau de 4 membres.

Le président du conseil d'administration est Jean-Christophe PIERRES.

L'animation est assurée par un permanent et par des commissions spécialisées, notamment une commission audit. Celle-ci assure une veille technique, répond aux questions soulevées par le groupement et constitue un lieu d'échange.

Les associés du cabinet interviennent dans différents groupes de travail.

Plus généralement, l'association AUDECIA est dotée d'une structure d'animation chargée :

- de s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres,
- de vérifier l'absence de conflits d'intérêt,



44
Cabinets



2300
Collaborateurs



219
Associés



142
Villes

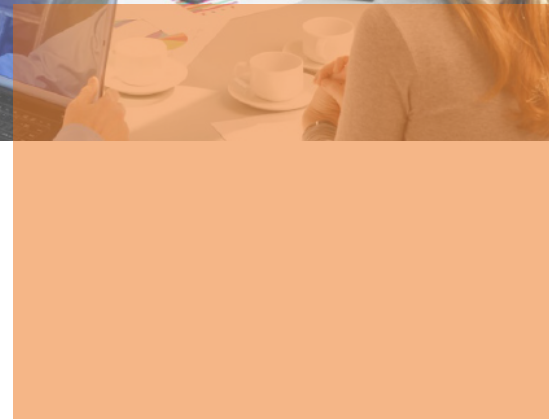
DESCRIPTION DU GROUPEMENT D'AUDECIA

Notre cabinet ACCIOR est membre indépendant du groupement AUDECIA, association composée de 219 experts-comptables et commissaires aux comptes, membres adhérents, répartis sur toute la France.

Ces entités sont inscrites à l'Ordre des experts-comptables et à la Compagnie des commissaires aux comptes. Elles sont toutes indépendantes et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des experts-comptables et des commissaires aux comptes.

Le groupement AUDECIA apporte aux cabinets toutes les réponses dans la gestion quotidienne de la comptabilité, l'audit, le social, le droit des sociétés, et le conseil en management et organisation.

www.audecia.com



GOVERNANCE DU CABINET

La gouvernance est assurée par un Comité de Direction composé d'un président et de cinq directeurs généraux. Il regroupe les fonctions de direction générale, direction financière, direction des Ressources Humaines et direction informatique. Il se réunit mensuellement.

La société ACCIOR & ASSOCIÉS détient l'ensemble des filiales du groupe ACCIOR, à savoir : ACCIOR LES SABLES D'OLONNE, ACCIOR LA ROCHE SUR YON, ACCIOR CONSULTANTS, ACCIOR A.R.C. et ACCIOR SOLIS NANTES.

ENTITÉS JURIDIQUES	FORMES JURIDIQUES	ADRESSES	DÉTENTION DU CAPITAL	CAPITAL SOCIAL	GOVERNANCE
ACCIOR & ASSOCIÉS	SAS	39, rue Denis Papin 85118 Les Sables d'Olonne	N/A	6 090 100 €	Président : Sébastien CAILLAUD Directeurs généraux : Jean-Yves BILLON, Florent DAUXAIS, François CAILLAUD Claire COURTIN et Stéphane DE GUERNY.
ACCIOR LES SABLES D'OLONNE	SAS	39, rue Denis Papin 85118 Les Sables d'Olonne	98%	212 320 €	Président : ACCIOR ET ASSOCIÉS
ACCIOR LA ROCHE SUR YON	SAS	53 rue Benjamin Franklin 85000 La Roche-Sur-Yon	99%	48 000 €	Président : ACCIOR ET ASSOCIÉS
ACCIOR Consultants	SAS	39, rue Denis Papin 85118 Les Sables d'Olonne	98%	1 672 500 €	Président : ACCIOR ET ASSOCIÉS
ACCIOR A.R.C.	SAS	53 rue Benjamin Franklin 85000 La Roche-Sur-Yon	100%	40 000 €	Président : ACCIOR ET ASSOCIÉS
ACCIOR SOLIS NANTES	SAS	3 rue Edouard Nignon 44300 Nantes	100%	19 900 €	Président : ACCIOR ET ASSOCIÉS

ENGAGEMENTS POUR LA DURABILITÉ ET L'ESG

En 2023, notre cabinet ACCIOR a pris un tournant stratégique en renforçant ses compétences en matière de durabilité. Le cabinet dispose désormais d'un service RSE composé de deux collaborateurs titulaires d'un Master et d'un Master spécialisé, dédiés au développement des activités liées aux transitions durables.

De plus, six associés formés grâce à un programme de 90 heures dispensé par la CNCC, sont habilités à auditer les rapports de durabilité conformément aux exigences de la CSRD.

Qu'il s'agisse de répondre aux impératifs réglementaires (CSRD, BEGES, etc.) ou d'accompagner la vision et les ambitions des dirigeants d'entreprises en matière de RSE, le cabinet ACCIOR propose des solutions adaptées aux besoins de ses clients, notamment dans les domaines suivants :

- Formation (certification Qualiopi), Fresque du climat®
- Diagnostic et élaboration de stratégies RSE
- Bilan carbone® (certification IFC)
- Conseil et audit CSRD (Visa durabilité CNCC)
- Trajectoire de durabilité

Pour mener à bien ses missions RSE, le cabinet s'appuie sur des outils dédiés aux experts-comptables, tels que le **DiagRSE** de la CNCC et **ENSO RSE**, pour piloter les stratégies RSE et les démarches de décarbonation.

Grâce à ces atouts, le cabinet ACCIOR se positionne comme un acteur clé de la durabilité, contribuant activement à la transformation nécessaire des entreprises pour construire un avenir plus durable.



TROIS PRINCIPAUX AXES ET ENJEUX RSE

NOTRE RESPONSABILITÉ **SOCIALE**

- Formation, développement des compétences
- Évolution de carrière
- Bien-être au travail et conditions de travail
- Rémunération attractive
- Adaptation des postes de travail
- Lutte contre toute forme de discrimination

NOTRE RESPONSABILITÉ **SOCIÉTALE**

- Achats responsables
- Engagements locaux (événements sportifs et/ou caritatifs)
- Sécurisation des données et satisfaction clients

NOTRE RESPONSABILITÉ **ENVIRONNEMENTALE**

- Réduction de notre empreinte carbone
- Gestion des déchets et de l'énergie
- Engagement pour un numérique responsable
- Accompagner nos clients dans la réduction de leur empreinte carbone

NOS ACTIONS

- Réalisation du **bilan carbone** en cours
- Travaux d'amélioration des **performances énergétiques** du principal bâtiment
- **Fresque du climat** pour 80% des effectifs
- Mise en place du **tri sélectif**
- Installation de **bornes de charge** pour véhicules électriques et abri vélo
- Réalisation d'un **baromètre de QVT**



Team for the Planet



Ces engagements RSE sont incarnés dans la gouvernance par un **membre du Comité de Direction**, garantissant l'intégration des enjeux sociétaux et environnementaux dans les décisions stratégiques.

GESTION DES RISQUES

INDÉPENDANCE ET ÉTHIQUE

Une charte d'indépendance et déontologique a été mise en place au sein du cabinet. Elle prévoit de recueillir annuellement, de la part des associés comme de l'ensemble de l'équipe audit, une déclaration formelle d'indépendance écrite dans laquelle le personnel affirme respecter les règles d'indépendance.

La direction valide la rotation des signataires sur les Entités d'Intérêt Public (EIP).

Lors d'une intervention sur un nouveau dossier, renseignement est pris sur les mandats de commissaires aux comptes et d'experts-comptables, tant sur ce dossier que ses filiales, afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêt.

L'acceptation des missions est formalisée dans un document signé par les associés.

La direction générale du cabinet ACCIOR confirme que ces règles d'indépendance ont été mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes réalisées.



GESTION DES RISQUES

ACCEPTATION ET MAINTIEN DE LA MISSION

Le cabinet ACCIOR met en œuvre des règles et des procédures associées pour l'acceptation et le maintien des mandats de commissariat aux comptes et pour les interventions conventionnelles, permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que préalablement à la décision d'acceptation ou de maintien d'un mandat, le cabinet s'assure :

- qu'il a pris en considération «l'intégrité» de l'entité contrôlée et qu'il n'a pas d'informations qui le conduiraient à douter de celle-ci,
- qu'il possède les ressources (internes ou externes) nécessaires et suffisantes pour réaliser la mission,
- qu'il respecte les règles déontologiques.

Lorsque des problèmes sont identifiés, le cabinet formalise dans le dossier les raisons pour lesquelles il a décidé d'accepter ou de poursuivre la mission.

L'associé responsable de la mission s'assure que les procédures relatives à l'acceptation et au maintien des missions ont été respectées sur le dossier concerné et que les décisions prises sont pertinentes et documentées.

La décision relative à l'acceptation et au maintien de la mission prend en compte les critères suivants :

- l'intégrité des actionnaires principaux, des dirigeants et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise,
- la compétence et la disponibilité de l'équipe d'audit,
- les règles déontologiques.

La décision d'acceptation de la mission est formalisée à travers un questionnaire établi ou supervisé par le responsable du dossier et obligatoirement visé par l'associé signataire.



CONTRÔLE QUALITÉ

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel.

Elle s'impose :

- d'une part, au travers des normes et des codes de déontologie de la profession de commissaire aux comptes et d'expert-comptable,
- et d'autre part, par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers.

Le cabinet met en place des règles et des procédures associées destinées à obtenir l'assurance raisonnable que les règles et les procédures de son système qualité sont adaptées, fonctionnent efficacement et sont respectées. Elles prévoient un suivi permanent de leur application au sein du cabinet et une évaluation de leur efficacité en procédant à des contrôles périodiques d'un échantillon de dossiers finalisés. La supervision du système qualité est placée sous la responsabilité de la commission audit.

La supervision du système qualité est basée sur :

- le principe de l'autocontrôle de chaque intervenant sur son travail,
- la supervision hiérarchique des dossiers, l'associé signataire devant porter une appréciation sur la qualité du dossier et le respect des procédures édictées par le cabinet,

Le contrôle du système qualité doit permettre l'amélioration des procédures en place.

Le système interne d'assurance et de contrôle de qualité inclut des politiques et procédures dans les principaux domaines suivants :

Indépendance - Normes et méthodologie d'audit – Acceptation et maintien des missions – Planification et supervision des missions - Documentation des travaux – Confidentialité.

Les exigences de notre métier nous conduisent à recruter des collaborateurs jeunes et de qualité dans le cadre d'une relation qui s'inscrit dans la durée.

La direction générale du cabinet ACCIOR confirme avoir organisé un système interne de contrôle de qualité destiné à lui fournir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires et de qualité des rapports émis.

REVUE INDÉPENDANTE

La revue indépendante a pour objectif de garantir la qualité de notre intervention, tout au long des phases clés de la mission et avant l'émission des rapports. Elle permet de bénéficier d'un regard professionnel extérieur à la mission et ainsi d'ajuster notre intervention en cas de besoin.

La revue indépendante est effectuée sur les dossiers sélectionnés lors de la « revue annuelle qualité », d'une part en fonction de la notion de risque et d'autre part selon les décisions internes au cabinet.

La procédure de revue indépendante est mise en œuvre :

- sur les dossiers de sociétés faisant appel public à l'épargne (société mère cotée et principales filiales),
- sur les dossiers EIP (entités d'intérêt public),
- sur tout autre dossier sélectionné par le dirigeant du cabinet (à titre d'exemple, risques particuliers identifiés, entités de taille conséquente, spécificités sectorielles...).

La revue indépendante a pour objectifs :

- la vérification du respect formel des différentes phases de la mission d'audit,
- la vérification de la qualité de la supervision du signataire,
- la vérification de la pertinence de l'opinion d'audit proposée et de sa cohérence avec l'ensemble des éléments du dossier.

La revue indépendante est assurée par l'un des associés commissaire aux comptes du cabinet, indépendant de l'équipe d'audit, préalablement à la date d'émission du rapport exprimant l'opinion du ou des commissaire aux comptes signataires.



RESPECT DES OBLIGATIONS CONCERNANT LA NEP 9605

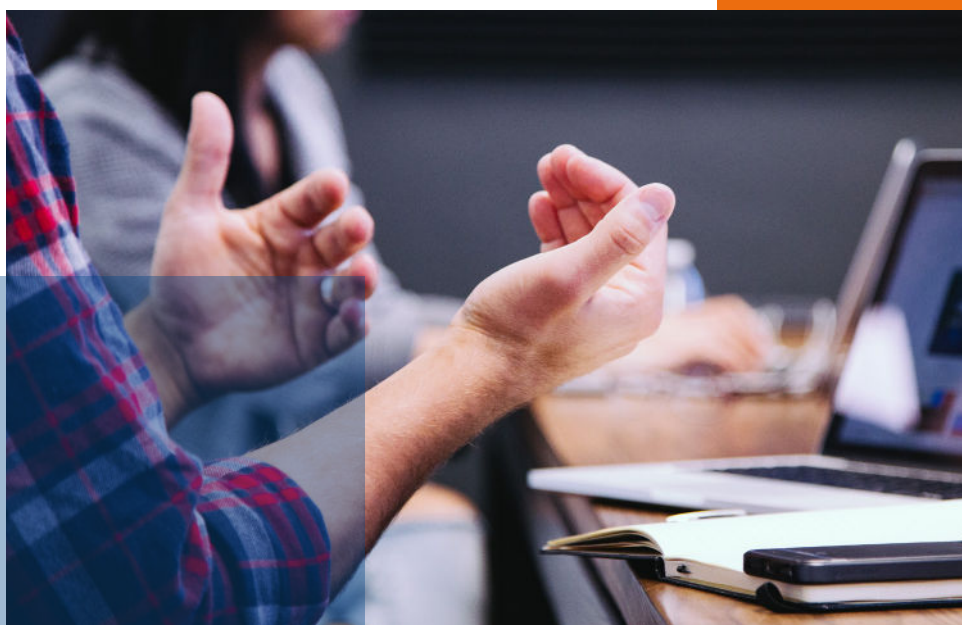
La procédure en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'applique à l'ensemble des collaborateurs et des associés du cabinet. Les responsables des procédures de contrôle interne TRACFIN au sein du cabinet ACCIOR sont chargés de la mise en place et du suivi des systèmes d'évaluation et de gestion des risques ainsi que des procédures correspondantes.

Les responsables s'assurent de la mise à jour régulière de la classification des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et du suivi de la formation des collaborateurs à la législation applicable à la lutte contre le

blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ils sont également chargés de diffuser au sein du cabinet les informations utiles émanant de TRACFIN et du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le cabinet ACCIOR a élaboré une classification des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme attachés aux mandats détenus, en fonction des caractéristiques des entités.

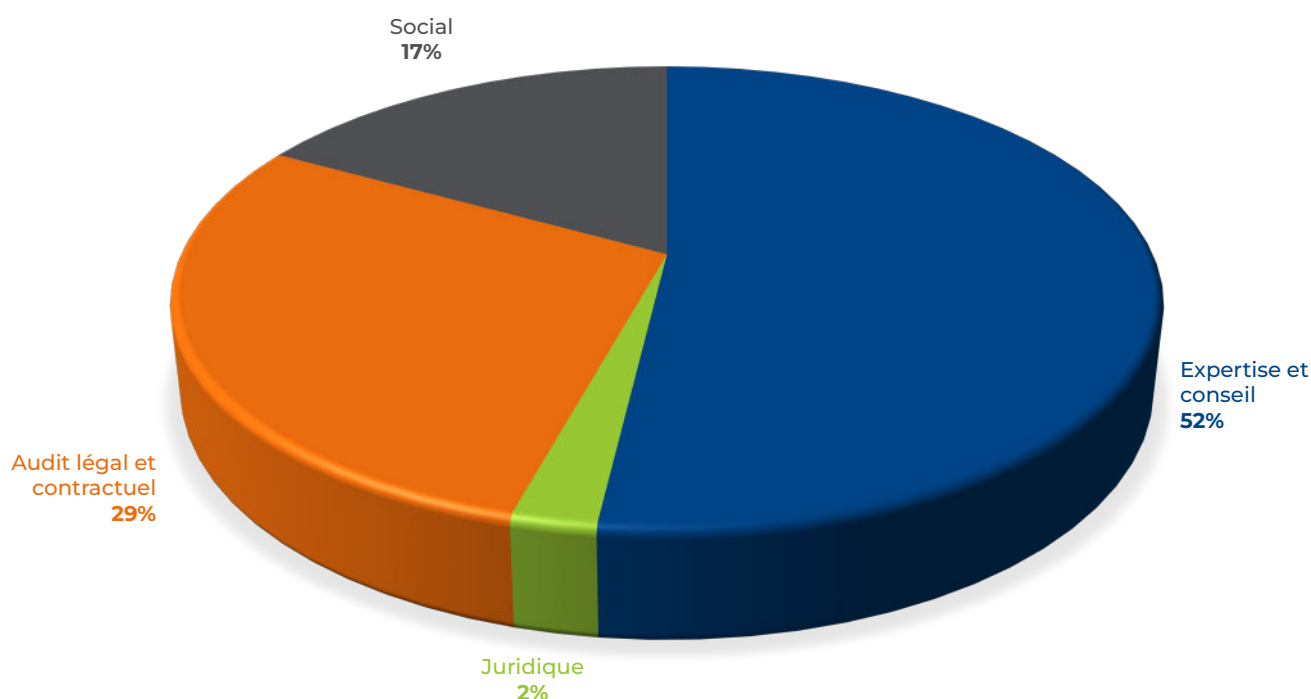


ACTIVITÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du cabinet ACCIOR, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025, ressort à 14,1 M€ dont 4 M€ au titre des travaux de commissariat aux comptes.

L'activité d'audit légal et contractuel représente 30 % du montant total des honoraires de notre cabinet, le solde correspondant aux travaux d'expertise comptable et de conseil. Le commissariat aux comptes est réalisé au sein des sociétés ACCIOR-ARC, ACCIOR CONSULTANTS, ACCIOR LA ROCHE SUR YON et ACCIOR SOLIS NANTES.



INFORMATIONS FINANCIERES ET PERTINENTES SUR LES ACTIVITES DU CABINET

Le niveau de rentabilité de notre structure est un élément déterminant de son indépendance. Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l'objet d'un examen spécifique permanent afin de s'assurer de cette indépendance au niveau économique.

LISTE DES ENTITES D'INTERET PUBLIC

Notre cabinet, à travers ACCIOR A.R.C., effectue des missions de contrôle légal dans des entités faisant appel public à l'épargne sur le marché réglementé, à savoir :

LHYFE SA

66 Boulevard de Berlin
44000 Nantes

Place de cotation :
Euronext Paris – Eurolist compartiment B.



RESSOURCES HUMAINES

L'ÉQUIPE

Notre équipe est composée de 130 professionnels répartis comme suit :

- 15 commissaires aux comptes et experts-comptables
- 1 expert-comptable
- 18 responsables de mission
- 105 collaborateurs
- 11 administratifs

Notre équipe audit est composée de 38 professionnels répartis comme suit :

- 15 commissaires aux comptes
- 6 responsables de mission
- 17 collaborateurs

LES ASSOCIÉS

Notre cabinet comporte 16 associés dont 12 ayant le statut social de travailleurs non-salariés.

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de l'atteinte des objectifs collectifs.

LA FORMATION CONTINUE

Notre cabinet établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés, aux collaborateurs et au personnel administratif. La direction s'assure que les actions, en matière de formation, sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet.

Ces formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, CEECCARA, CRCC, IFEC, etc.).

Certaines d'entre elles sont effectuées au travers du groupement AUDECIA.

Sur la base de ces éléments, la direction générale atteste que les associés ont respecté les obligations de formation prévues par les textes.

Les Sables d'Olonne, la Roche Sur Yon et Nantes, le 31 décembre 2025.

Sébastien CAILLAUD

Jean-Yves BILLON

Florent DAUXAIS

Claire COURTIN

Stéphane DE GUERNY

François CAILLAUD

Raoul DAUGER

Jérôme BOUTOLLEAU

Anne HERMOUET

Valérie ANDRÉ

Benoît CHABIRAND

Christophe POULEN

Lilian RENAUD

Jean-Charles GOUPILLE

Jérémy VAIRÉ

Cécile ROCHARD

